

PROCES-VERBAL  
 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 avril 2008  
 Réunie 8 rue du Chalet 75010 PARIS.

Etaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Représentants des Employeurs :

Syndicat de l'Architecture :  
 Mme Françoise GROSHENS  
 MM. Patrick COLOMBIER  
 Jean-François CHENAIS,  
 Boualem BELLEMOU

UNSA :

Mme Christine DAGUISE  
 M. Stéphane BERBERIAN,  
 M. Claude BRANDON  
 M. Patrick JULIEN

Représentants des Salariés

CFE CGC BTP : MM. Henri LALLEMENT et  
 François DUDILIEUX  
 FNSC CGT : M. Guy VERNEAU  
 BATIMAT TP CFTC : M. Yassin BOUAZIZ  
 SYNATPAU CFTD : M. Alain HENAUX,  
 FO BTP : MM. Franc JOURDIN,  
 André ZAJDA

Etaient représentés,

MANDATS :

Au profit de M. Stéphane BERBERIAN  
 mandat de M. Alain MASSON ;  
 Au profit de M. Patrick JULIEN  
 Mandat de M. Patrick SARRAZIN

MANDATS :

Au profit de M. Alain HENAUX,  
 mandat de M. Guy MAUREL

Rappel quorum pour délibérer : 15 présents ou représentés ;  
 quorum pour adopter une délibération : 75% des présents ou représentés.

Président de l'APGP : M. Alain HENAUX  
 Vice-président de l'APGP : M. Stéphane BERBERIAN,

M. Alain HENAUX est désigné Président de séance.  
 M. François LE VARLET est désigné secrétaire de séance  
 Annexe 1 : Feuille de présence et mandats

**Rappel de l'ordre du jour :**

1- Présentation et approbation du rapport moral, du rapport financier, des comptes de l'année 2007 et de l'affectation du résultat. (5 résolutions)

2- Présentation et approbation du projet de budget 2008. (6<sup>ème</sup> résolution)

- 3- Modification du II-1-2 Modalités d'indemnisation du Règlement Intérieur (7<sup>ème</sup> résolution)
- 4- Convention APGP-APGTP.(8<sup>ème</sup> résolution)
- 5- Conseil du Paritarisme. (9<sup>ème</sup> résolution)
- 6- Site Internet.(10<sup>ème</sup> résolution)
- 7- Contentieux cotisation paritarisme (11ème résolution).
- 8- Convention avec Bureau d'Etudes Socio-Economiques et statistiques (12<sup>ème</sup> résolution)
- 8- Désignation de la présidence.(13<sup>ème</sup> résolution)
- 9- Questions diverses

### **Point I de l'ordre du jour : Rapport Moral**

Stéphane BERBERIAN donne lecture du rapport moral qui rappelle les objectifs assignés pour l'année 2007 (Annexe 2 au présent procès-verbal).

Alain HENAUX complète les points abordés par des explications et commentaires :

L'action de relance des oublieux de la cotisation paritaire a été effectuée sans esprit polémique, elle sera reconduite.

Il est proposé qu'un colloque biennal du paritarisme soit planifié.

#### **RESOLUTION N°1 :**

L'assemblée générale approuve le rapport moral et d'activité du président pour l'année 2007.

Vote contre : néant, Abstention : une (M. C. BRANDON-UNSA)

Résolution adoptée à l'unanimité moins une abstention.

(M. Claude BRANDON expliquant qu'il juge inutile le conseil du paritarisme.)

### **Suite de l'ordre du jour : Rapport financier**

Pour faciliter la compréhension du rapport, la présentation initiale a été un peu modifiée. (annexe 3 au présent PV)

Le résultat est de 262 140€, l'année 2007 est très positive, le résultat de l'année, dont le caractère positif est récurrent, sera affecté aux actions paritaires.

La présentation en deux colonnes montre bien la progressivité des chiffres 2006 à 2007.

Evolution des dépenses étaient 439 539 en 2006 et de 378 178 en 2007, une baisse de 14% est donc constatée, elle s'explique par la venue de l'APGTP, qui permet de mutualiser les actions.

Les frais de fonctionnement étaient de 111 412 en 2006 et de 98 715 en 2007.

Les vacances sont aussi en baisse : 258 872 au lieu de 307 607 en 2006, avec 30 réunions de CPR au lieu de 44 en 2006.

Les Commissions Nationales ont respecté leurs programmes, avec plus de sous commissions, dues au Bac Pro, mais pas d'intersyndicale en 2007.

Les actions paritaires ne sont pas à la hauteur des souhaits.

Cependant l'année 2008 sera une année de consommation plus forte sur le plan national avec les projets en cours.

Les CPR, sauf Midi-Pyrénées, n'ont pas mené d'actions paritaires.

La Veille conventionnelle tenue par E. MAUGER se traduira par un commentaire trimestriel, et deux réunions de mise à niveau d'information des deux collèges qu'il va falloir programmer.

Pour les dépenses de fonctionnement, une mise à niveau informatique est en cours.

Sur le plan des dépenses

#### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport financier de l'année 2007.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale approuve les comptes de l'année 2007 et donne quitus de sa gestion à la présidence de l'APGP.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

### **4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat en réserves dédiées aux actions paritaires proposée par la présidence de l'APGP.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

### **5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale approuve l'affectation de la réserve de trésorerie antérieure en réserve de garantie de fonctionnement pour 380 000 euros, de manière à assurer un an de fonctionnement en cas d'extinction de la collecte, pour 50 000€ en fonds dédié au contentieux et pour le solde soit 95 577 en réserve dédiée aux actions paritaires.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

### **Point II de l'ordre du jour : Présentation du projet de Budget 2008 :**

Les tableaux présentent les budgets et les réalisés de trois années successives.

Les vacances sont revalorisées comme précédemment de la majoration de la VP Ile de France.

5 CPNNC, 6 CPNEF, 2 CPR 1 intersyndicale et 10 S/Com ont été budgétées, avec 2 jours de formations.

S'il y a lieu, un glissement sera effectué à partir de l'état des consommés en juillet.

Les actions paritaires nationales engagées et les actions des CPR avec les pôles seront des sources de consommation prévues.

Pour le site Internet, on est dans des maxima.

Pour les études statistiques les prestataires de qualité sont en cours de sélection pour le bilan social de la branche.

L'Obligation du Code du travail qui demande aux employeurs d'établir les chiffres sur la branche pour les négociations annuelles est rappelée.(CFTC-CFDT)

Après consommation des réserves dédiées, il faudra être attentif à rester dans les budgets suivants.

Le colloque réunirait présidences nationales et régionales.

Les frais de fonctionnement des CPR ont été évalués à 100 K€

Correction décidée : «secrétariat et actions paritaires régionales »

Les frais de contentieux Collecte seront mis en frais de fonctionnement l'année prochaine.

Partenariat avec les Pôles : 100K€

### **6<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve le projet de budget 2008 qui lui a été soumis par la présidence et que l'assemblée a examiné.

Votes contre : néant, Abstentions : une (CFTC)

Votes pour : unanimité moins une voix

Abstention motivée par un appel à la réflexion sur la mise à disposition des fonds au profit des organisations syndicales pour des actions locales.

La question sera examinée par la CPNNC.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Modalités d'indemnisation du règlement Intérieur**

Il est exposé que l'extension dans le temps des demandes de remboursement est source de complication de gestion pour le secrétariat. La présidence propose de limiter à deux mois la période de demande de versement des indemnités.

La CFTC soutient qu'elle a besoin de plus de temps et demande de lui laisser jusqu'au 31 décembre.

### **7<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la modification du II-1-2 Modalités d'indemnisation du

règlement intérieur qui porte au 31 décembre de chaque année le délai de transmission des feuilles de présence pour remboursement des frais de réunions et le délai de demande de remboursement des salaires par les employeurs des négociateurs.

« La transmission dans un délai de 15 jours de la feuille de présence accompagnée du compte rendu de la réunion... » est remplacée par : « la transmission dans le délai de 2 mois ... délai. » La phrase suivante est ajoutée : « Passé le 31 décembre de l'année en cours, le remboursement ne sera plus effectué. »

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

La CFTC demande de noter au PV sa demande de modifier les formulaires à destination des employeurs.

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Convention APGP-APGTP**

Il est fait observer que les résolutions 8 à 12 sont incluses dans l'approbation du budget et sont de ce fait superflues.

Elles sont néanmoins mises au vote.

#### **8<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la convention APGP-APGTP qui a été signée par la présidence de chacune des deux associations.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

#### **Point 5 de l'ordre du jour Conseil du paritarisme**

#### **9<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la convention qui a été signée entre l'APGP et M. Emmanuel MAUGER.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Site Internet**

Plusieurs prestataires sont en concurrence, dont deux semblent plus particulièrement intéressés

#### **10<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée donne mandat à la présidence de l'APGP afin de poursuivre les études et consultations en vue de la création d'un site Internet du paritarisme de la branche des entreprises d'architecture.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

Le cahier des charges du site Internet sera diffusé (demande UNSFA)

#### **Point 7 de l'ordre du jour : Contentieux cotisation paritarisme**

#### **11<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée prend acte de la situation de la collecte et de la relance telles que présentées par la présidence, et lui donne mandat pour entreprendre les poursuites amiables ou judiciaires qui lui sembleront opportunes en fonction des sommes à recouvrer.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

**Point 8 de l'ordre du jour : Convention avec un Bureau d'études Socio- économiques et statistiques**

**12<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée donne mandat à la présidence de l'APGP afin de poursuivre les études et consultations, en vue de l'exécution d'études sur les statistiques et les données disponibles dans la branche des entreprises d'architecture, et signer la convention correspondante.

Votes contre : néant, Abstentions : une.

Votes pour : unanimité moins une voix.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

**Point 8 de l'ordre du jour : Désignation de la présidence**

Une suspension de séance permet à chaque collègue de se concerter pour la désignation de son candidat. Pour l'année qui commence les employeurs auront la présidence et les salariés la vice-présidence.

Les employeurs ont désigné M. Jean-François CHENAIS pour le Syndicat de l'Architecture.

Les salariés ont choisi M. Alain HENAUX - représentant la CFDT-

**13<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 12 des statuts de l'association, de la désignation de M. Jean-François CHENAIS aux fonctions de président et de M. Alain HENAUX à celles de vice-président de l'APGP.

Ils assumeront leur mandat jusqu'à la première assemblée générale de l'année 2009, qui prendra acte de la permutation de leurs mandats.

Votes contre : néant, Abstentions : une. (M. C. BRANDON-UNSFA)

Votes pour : unanimité moins une voix.

**14<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée Générale approuve la convention signée entre l'OPCA et l'APGP qui reprend les termes de celle conclue précédemment entre l'OPCA et l'UNSFA.

Votes contre : néant, Abstentions : néant.

Votes pour : unanimité.

La séance est levée à 16 heures

\*\*\*\*\*

Jean-François CHENAIS, Président

Alain HENAUX, Vice-Président